



Fédération québécoise
d'athlétisme



Jeux du Canada

Winnipeg – 27 juillet au 5 août 2017

MODALITÉS DE SÉLECTION
ÉQUIPE DU QUÉBEC

Athlétisme

(sans handicap)

La *Fédération québécoise d'athlétisme* est responsable de la mise en œuvre des modalités de sélection présentées dans ce document, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection des athlètes sans handicap pour les Jeux du Canada.

La sélection des athlètes ayant un handicap est sous la responsabilité de *Parasports Québec* pour les épreuves de course en fauteuil roulant et para-lancer, et d'*Olympiques spéciaux Québec* pour les épreuves de sprint réservées aux athlètes présentant une déficience intellectuelle.

Dates importantes

| <i>Date</i> | <i>Description</i> |
|----------------------|---|
| 9 juin | Sélection sur 5000m à Longueuil |
| 10 et 11 juin | Sélection en Heptathlon et Décathlon à Ottawa |
| 16 au 18 juin | Sélection – toutes les autres épreuves – à Sherbrooke |
| 19 juin | Annonce de la liste provisoire des athlètes sélectionnés |
| 23 et 24 juin | Camp de préparation de l'équipe à Québec |
| 4 au 6 juillet | Championnats canadiens Heptathlon/Décathlon à Ottawa |
| 6 au 9 juillet | Championnats canadiens Juniors/Séniors à Ottawa |
| 10 juillet | Annonce de la composition finale de l'Équipe du Québec |
| 27 juillet | Départ de l'équipe à l'aéroport de Montréal |
| 31 juillet au 4 août | Jeux du Canada à Winnipeg |
| 5 août | Retour de l'équipe à l'aéroport de Montréal |

Admissibilité

Pour être admissible à représenter le Québec aux *Jeux du Canada*, l'athlète devra :

- Être membre en règle de la FQA dans le secteur compétitif pour l'année 2017;
- Être né de 1995 à 2001 inclusivement;
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Avoir son domicile permanent ou résider au Québec depuis au moins 180 jours avant l'ouverture des Jeux;
- Participer au Camp de préparation de l'Équipe à Québec les 23-24 juin;
- Concourir aux Championnats canadiens d'athlétisme 2017 à Ottawa.

Exclusion

- Les athlètes sélectionnés pour les Jeux de la francophonie 2017 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ne seront pas admissibles à une sélection sur l'Équipe du Québec pour les Jeux du Canada.

Épreuves

- Dix-huit épreuves, en plus des deux relais, sont au programme des Jeux du Canada chez les femmes et chez les hommes. Voir la liste de ces épreuves dans le tableau à la dernière page.

Contingent et limitations

- La réglementation des Jeux du Canada limite le nombre d'athlètes à 50 par province dont pas plus de 27 du même sexe;
- Chaque province a droit à un maximum de deux (2) inscriptions par épreuve;
- Il n'y a pas de limite au nombre d'épreuves auxquelles un athlète peut être inscrit.

Financement

- La participation des athlètes aux Jeux du Canada ainsi qu'au Camp de préparation à Québec est offerte sans aucuns frais. Les athlètes recevront également un soutien financier pour couvrir une partie de leurs dépenses des Championnats canadiens à Ottawa.

Processus de sélection

Étape 1 – Qualification automatique

- Les athlètes qui termineront premier lors de l'épreuve de sélection seront automatiquement qualifiés, pourvu qu'ils aient réussi la norme de qualification automatique dans la même épreuve (voir le tableau à la dernière page) durant la période du 1^{er} avril 2016 au 18 juin 2017.

Étape 2 – Autres athlètes ayant réussi la norme de qualification automatique

- Les athlètes qui ne seront pas automatiquement qualifiés à l'étape 1 mais qui auront réussi la norme de qualification automatique durant la période du 1^{er} avril 2016 au 18 juin 2017 **pourraient** être sélectionnés **à la discrétion du comité de sélection**. Pour autoriser leur sélection dans l'équipe, et pour départager les athlètes en respectant la limite de deux (2) inscriptions par épreuve, le comité de sélection mettra l'accent sur les résultats enregistrés en compétitions durant la saison 2017.

Étape 3 – Sélections complémentaires

- Dans les épreuves où la limite de deux (2) inscriptions n'aura pas été atteinte, la composition de l'équipe sera finalisée à la discrétion du comité de sélection, jusqu'à concurrence du contingent et des limitations que permettent la réglementation des Jeux.
- Pour ce faire, le comité de sélection considérera un ensemble de facteurs, sans toutefois se limiter à ce qui suit : classement à l'épreuve de sélection; performances depuis le début de la saison en plein air 2017; expérience, performances et classements en championnats nationaux et autres compétitions majeures; progression de l'athlète; capacité de doubler.
- Notez bien que le comité de sélection se réserve le droit de ne pas combler toutes les places disponibles dans les épreuves lorsque le niveau de performance des candidats pour certaines d'entre elles sera jugé insuffisant.

Blessure ou maladie

- Une fois sélectionnés, et jusqu'aux Jeux du Canada, les athlètes devront rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou modification de l'entraînement qui pourrait affecter leur capacité à concourir au meilleur niveau. Un avis de blessure ou maladie devra être envoyé immédiatement à Jacques Chapdelaine (jchapdelaine@athletisme.qc.ca).
- L'intention de la FQA est d'aider les athlètes à récupérer à temps pour les Jeux du Canada. Suite à l'avis de blessure, maladie ou modification de l'entraînement qui pourrait affecter la performance, le thérapeute de l'équipe travaillera avec l'athlète et son entraîneur afin de veiller à ce qu'un plan de récupération soit mis en œuvre.
- Le thérapeute de l'équipe sera également présent au Camp de préparation à Québec ainsi qu'aux Championnats canadiens à Ottawa, et tous les athlètes de l'équipe devront se soumettre à une évaluation fonctionnelle. S'il y a lieu, le thérapeute de l'équipe pourra demander à l'athlète de se soumettre à une évaluation médicale indépendante.
- Le comité de sélection, après consultation auprès du thérapeute de l'équipe et du médecin, se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Jeux du Canada.

Circonstances exceptionnelles

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du Directeur des programmes d'excellence, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles, de procéder aux remplacements nécessaires et d'accorder aux athlètes toute exemption jugée légitime.

Normes de qualification automatique pour les gagnants des épreuves de sélection

| Femmes | Épreuve | Hommes |
|----------|-------------------------|----------|
| 11.89 | 100m | 10.62 |
| 24.41 | 200m | 21.58 |
| 55.23 | 400m | 48.45 |
| 2:08.99 | 800m | 1:50.74 |
| 4:27.00 | 1500m | 3:51.05 |
| 16:54.14 | 5000m | 14:39.87 |
| 14.18 | 100m haies / 110m haies | 14.99 |
| 1:01.76 | 400m haies | 54.24 |
| 11:02.78 | 3000m steeple | 9:08.42 |
| 1.70m | Hauteur | 2.02m |
| 3.60m | Perche | 4.70m |
| 5.82m | Longueur | 7.08m |
| 11.77m | Triple saut | 14.39m |
| 13.05m | Poids | 14.04m |
| 46.07m | Disque | 43.31m |
| 51.03m | Marteau | 49.61m |
| 44.17m | Javelot | 57.20m |
| 4770 | Heptathlon / Décathlon | 6138 |